



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 17722

Nom ou dénomination : 2H1 INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 28/08/2014 sous le numéro de dépôt 81261



1408134403

DATE DEPOT : 2014-08-28  
NUMERO DE DEPOT : 2014R081261  
N° GESTION : 2014B17722  
N° SIREN :  
DENOMINATION : 2H1 INVEST  
ADRESSE : 214 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris  
DATE D'ACTE : 2014/07/24  
TYPE D'ACTE : ACTE  
NATURE D'ACTE : LISTE DES SOUSCRIPTEURS

## 2H1 INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 100 €

Siège social : 214 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris

En cours d'immatriculation

---

### LISTE DES SOUSCRIPTEURS

---

**CAPITAL :** 100 €  
**NOMBRE D' ACTIONS :** 100  
**VALEUR NOMINALE :** 1 EURO (1 €)  
**LIBEREES EN TOTALITE A LA SOUSCRIPTION.**

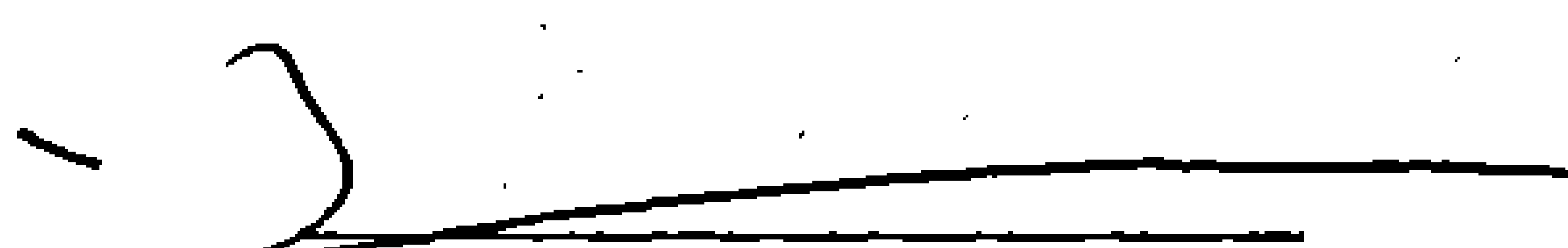
#### REPARTITION DES ACTIONS

#### ÉTAT DES VERSEMENTS

<u>SOUSCRIPTEURS</u>	<u>NOMBRE D' ACTIONS SOUSCRITES</u>	<u>VERSEMENTS EFFECTUES (EN €)</u>
Jean ARVIS, né le 29 mars 1952 à Neuilly-sur-Seine, demeurant à Paris (75017), 10 rue Alfred Roll	25	25
Antoine TRON de BOUCHONY, de nationalité française, né le 18 septembre 1965 à Neuilly sur Seine, demeurant à Paris (75014), 48 bis, rue des Plantes	25	25
Laurent LAPOUILLE, de nationalité française, né le 25 mai 1969 à Lille (59), demeurant à Montreuil (93100) 93, bis rue Robespierre	25	25
Hélène GAUTHIER, née le 3 janvier 1985 à Nantes, demeurant à Asnières sur Seine (92600), 14, rue Gambetta	25	25
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Le présent état constatant la souscription de 100 actions de la société 2H1 INVEST, ainsi que le versement de la totalité du montant nominal et de la prime d'émission desdites actions, soit la somme totale 100 €, est certifié exact, sincère et véritable par Monsieur Antoine TRON de BOUCHONY, futur président de la Société.

Fait à Paris  
Le 24 juillet 2014

  
Antoine TRON de BOUCHONY



RCS Nan





4

ARTICLE 2 DE

La dénomination

Dans tous les ac  
précédée ou sui  
de l'énonciation

## ARTICLE 6 AP

Lors de la constitution  
montant total de

**La réduction du  
condition suspen  
égal à ce montan**

**En cas d'inobse  
Société.**

**Toutefois, le trib  
a eu lieu.**

## ARTICLE 11. CE

### 1. Les actions s'

La transmissi  
cédant ou de

interdiction  
incapacité ou

## **12.3 Rémunération**

**Le Président pe  
statuant aux con**

nécessaire, par  
extraordinaires.

La révocation de

### **14.3 Rémunération**

La rémunération

- **approbation**
- **approbation**
- **modification**
- **transfert**
- **transformation**
- **décision**
- **unanimité**
- **Dissolution**

Par ailleurs, s'il est  
à l'assemblée  
identification.

Toutefois, l'asse  
le ou les Commi

**18.2 – Ordre du**

secrétaire et les  
Commerce. Les

## **18.5 – Vote**

Chaque action de  
reviendra à l'usu  
s'agissant des o  
chaque action o  
propriétaire.

**Tout associé a  
communication  
se prononcer en  
Société.**

Sur le bénéfice  
dividende et prélèvements  
facultatifs, ordinaires

Cependant, hors  
lorsque les capitaux

L'assemblée générale  
de distribution ex

Si, du fait de pertes, le capital devient inférieur au montant fixé par les statuts, l'assemblée générale extraordinaire est convoquée pour décider de la dissolution de la société.

Si la dissolution est prononcée, les pertes qui n'ont pas été couvertes par les réserves sont réparties sur le capital et les pertes qui n'ont pas été couvertes par le capital sont réparties à concurrence de ce qui reste des pertes sur les apports en nature.

**Toutes contestations  
des associés, soit  
statuts, ou générale  
dans les conditions**

